



RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

Liberté

Égalité

Fraternité

Crous de Créteil

Affaire suivie par : Direction générale

Mél : direction@crous-creteil.fr

Tél : 01 45 17 06 50

www.crous-creteil.fr

Service Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

La Rectrice de la région académique Île-de-France, Rectrice de l'académie de Paris, Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 822-1, R. 822-10 à R. 822-21 relatifs aux missions, à l'organisation et à la composition des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) ;
- Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- Vu Le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des CROUS ;
- Vu l'arrêté rectoral du 5 février 2026 portant proclamant des résultats des élections des représentants étudiants au Conseil d'administration du Crous de l'académie de Créteil ;
- Vu Les propositions de nomination/désignation des représentants des personnels et des collectivités territoriales transmises par les organisations compétentes ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil :

A. En qualité de représentants de l'État choisis par le préfet de la région Île-de-France sur ma proposition, au sein des administrations régionales intéressées par les activités des centres régionaux :

Préfecture du Val-de-Marne :

- Titulaire : Monsieur Didier TILLET, directeur de l'unité départementale de la DRIETS.
- Suppléant : Monsieur Guillemain MOTILLON, chef du bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale de la préfecture du Val-de-Marne.

DRAJES :

- Titulaire : Madame Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.
- Suppléante : Madame Jeanne DELACOURT, déléguée régionale académique adjointe.

Rectorat de région académique d'Île-de-France :

- Titulaire : Monsieur Laurent GADESSAUD, conseiller technique Enseignement supérieur auprès de la rectrice.
- Suppléante : Madame Suzanne AKKARI, cheffe de pôle du Service Régional de l'ESRI d'Île-de-France.

Rectorat de l'académie de Créteil :

- Titulaire : Madame Elisabeth BOYER, conseillère de la rectrice, SAIO, adjointe au DRAIO.
- Suppléant : Monsieur Frédéric MULLER, secrétaire général adjoint, Pilotage budgétaire et affaires juridiques.

Direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne :

- Titulaire : Monsieur Philippe REYNIER, responsable de la division des dépenses de l'État.
- Suppléante : Madame Anaïs GAUVIN, responsable adjointe de la division des dépenses de l'Etat.

Direction Régionale et Interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France :

- Titulaire : Madame Rand FAHMI, adjointe au chef de service, Service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement.
- Suppléant : Monsieur Frédéric ESNAULT, chef du service développement et amélioration de l'offre.

B. En qualité de représentants élus des étudiants :

Pour la liste : « Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toutes ! »

- Titulaire 1 : Monsieur HAN Hugo, inscrit à l'Université Gustave Eiffel, ESIEE Paris.
- Suppléant 1 : Monsieur LAMBOLEY Lilian, inscrit à l'Université Paris Est Créteil Val-de-Marne, UFR de Droit.
- Titulaire 2 : Madame GRAVELEAU Lila, inscrite à l'Université Paris 8, UFR SEPF.
- Suppléante 2 : Madame SALMI Oumaima, inscrite à l'Université Paris Est Créteil Val-de-Marne, UFR AEI International School.

Pour la liste : « Le Poing Levé, la liste des étudiant·es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême-droite, le génocide à Gaza »

- Titulaire 1 : Madame MAGAND Lisa, inscrite à l'Université Paris 8, UFR Textes et Sociétés.
- Suppléante 1 : Madame CHAUVET Inès, inscrite à l'Université Paris 8, UFR Arts, Philosophie et Esthétique.
- Titulaire 2 : Monsieur PIPREL Alexandre, inscrit à l'Université Paris 8, UFR de Droit.
- Suppléant 2 : Monsieur TCHOUMI Roger, inscrit à l'Université Paris 8, UFR Arts, Philosophie et Esthétique.

Pour la liste : « Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou.te.s (Demain c'est nous, UEAF, UNEF, Coordo) »

- Titulaire : Monsieur TAVARES Bernard, inscrit à l'Université Sorbonne Paris Nord, UFR DSPS.
- Suppléante : Madame DE BRITO Alice, inscrite à l'Université Paris Est Créteil Val-de-Marne, UFR de Droit.

Pour la liste : « BOUGE TON CROUS : ensemble contre la précarité et pour un CROUS de meilleure qualité. »

- Titulaire : Madame DELAGRÉE Cléa, inscrite à l'Université Sorbonne Paris Nord, UFR DSPS.
- Suppléant : Monsieur BENNEKA Abdelmalek, inscrit à l'Université Paris Est Créteil Val-de-Marne, UFR de Droit.

Pour la liste : « FSE - EMF - CEE - EHP8 : Crous pour toutes, antiraciste, féministe, antivalidiste, antiimpérialiste ! »

- Titulaire : Madame DUPLAIX Eline, inscrite à l'Université Paris 8, UFR Textes et Sociétés.
- Suppléant : Monsieur MARESCHAL DE CHARENTENAY Gabriel, inscrit à l'Université Paris 8, UFR Arts, Philosophie et Esthétique.

C. En qualité de représentants des personnels :

Pour la CGT :

- Titulaire : Monsieur Khaled LAOUAR.
- Suppléant : Monsieur Victor PIRES.

Pour le SGEN-CFDT :

- Titulaire : Madame Delphine SIMONNOT.
- Suppléante : Madame Irena FRANCISCO.

Pour le SNPTES-UNSA :

- Titulaire : Madame Karima LAKRIB.
- Suppléant : Monsieur Rachid DOVERNE.

D. En qualité de présidents ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur :

- Titulaire 1 : Madame Nathalie CHARNAUX, Présidente de l'université Sorbonne Paris Nord.
- Suppléante 1 : Madame Karine BERGÈS, Présidente de l'université Paris-Est Créteil.
- Titulaire 2 : Madame Corinne BLANQUART, Présidente de l'université Gustave Eiffel.
- Suppléant 2 : Monsieur Arnaud LAIME, Président de l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.

E. En qualité de représentant de la Région Ile-de-France :

- Titulaire : Monsieur Thierry HEBBRECHT
- Suppléante : Madame Laure-Agnès MOLLARD-CADIX

F. En qualité de représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale :

Pour la commune de Champs-sur-Marne :

- Titulaire : Madame Maud TALLET, Maire.
- Suppléant : Monsieur Michel BOUGLOUAN, Délégué du personnel et aux finances.

Pour la commune de Saint-Denis :

- Titulaire : Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire.
- Suppléante : Madame Gwenaëlle BADUFLE-DOUCHEZ, conseillère municipale en charge de l'enseignement supérieur.

Pour la commune de Bobigny :

- Titulaire : Monsieur Abdel SADI, Maire.
- Suppléant : Monsieur Rached ZEHOUE, conseiller municipal délégué à l'enseignement supérieur et aux relations ville-étudiants.

Grand Paris Sud Est Avenir :

- Titulaire : Monsieur Laurent CATHALA, Président.
- Suppléant : Monsieur Jean-François DUFEU, Vice-président, équipements culturels et sportifs.

G. En qualité de personnalités désignées en raison de leur compétence :

Personnalités désignées par la rectrice :

- Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI, Directeur des éditions EPICURE.
- Monsieur Nicolas PEYRET, Directeur général d'ISAE-Supméca.

Personnalités désignées par la rectrice sur une liste présentée par les représentants étudiant titulaire :

- Madame Faiza RENY, Secrétaire Générale du Comité Régional Handisport Ile-de-France handisport (CRIFH).
- Madame Marie HUIBAN MEGOUDI, Porte-parole du Droit au Logement (DAL).

Article 2 : Le contrôleur budgétaire régional des finances publiques ou son représentant, la directrice général et l'agent comptable du centre régional assistent aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

Article 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté précédent en date du 5 décembre 2025.

Article 4 : Le secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et la directrice générale du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 25 février 2026

Pour la Rectrice de région académique Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France,
et par délégation,

Le Secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Le Secrétaire général de la Chancellerie des universités de Paris


Alexandre BOSCH